

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 MAI 2011

Présent(e)s :

BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
FIEVET Adrien – Plan de cohésion social de la Ville de Liège - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
HUMBLET Dominique – Nadja - Liège
KLINKHOMMER Gwenaëlle – PFPL - Liège
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
PIRARD Bérengère – La Teignouse – Comblain-au-Pont
RENARD Philippe - CHR de la Citadelle - Liège
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
VAN DE MOORTELE Michèle – Thaïs - Liège
VAN RUSSELT Jacques – ALFA – Liège

Excusé(e)s :

ADAM Éric - CHR de la Citadelle - Liège
KAMPFL Didier – PFPL – Liège
LIBON Cédric – CAP FLY – Liège
MARTIN Michel – PFPL – Liège
NEUFORGE Sophie – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
POLLERS Sophie – GAP_{PP} - Flémalle
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne

Absent(e)s :

JACOB Bernard – AIGS, Les Lieux-Dits – Herstal
JACQUES Christian – FLAMG – Liège
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège
VANDORMAEL Luc – AIGS - Vottem

Secrétariat :

Frédéric Gustin – PFPL/RELIA

- **Accueil des participants**

Un tour de table est organisé. En effet, le Comité de pilotage du RELIA a le plaisir d'accueillir Monsieur Adrien Fiévet, chef de projet du Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège. Monsieur Fiévet participera désormais au Comité de Pilotage du RELIA en tant qu'expert. En effet, pour rappel, la convention conclue entre la Ville de Liège et la PFPL prévoit dans son article 3, § 8, relatif aux droits et obligations de l'asbl, que « dans l'objectif d'améliorer la concertation institutionnelle, elle (l'asbl) étendra la composition du comité de pilotage aux représentants du volet « Détresses sévères » du Plan de prévention, ainsi qu'à ceux du Plan de Cohésion Sociale. Madame Neuforge ou Monsieur Maisse représentent déjà le Plan de prévention pour le Volet « Détresses sévères ». Restait à inviter Monsieur Fiévet pour respecter les termes de la convention. C'est évidemment une opportunité intéressante dans la mesure où le réseau RELIA est un réseau d'aide et de soins qui dépasse donc le champ spécifique de la santé mentale, centre d'intérêt prioritaire des plates-formes de concertation en santé mentale.

A. Fiévet précise que les plans de cohésion sociale se déclinent potentiellement en actions coordonnées au sein de **quatre axes** :

- ▶ l'insertion socioprofessionnelle,
- ▶ l'accès à un logement décent,
- ▶ l'accès à la santé et le traitement des addictions
- ▶ le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Les axes visés et les actions construites avec les acteurs locaux, publics et privés, sont déterminés en fonction d'indicateurs et de diagnostics.

S. Soffritti demande si le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Liège a des actions vis-à-vis des usagers de drogue.

A. Fiévet indique que oui. Le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Liège a, en effet, développé des actions dans l'axe 3. Il sous-traite certaines actions qui sont prises en charge par des partenaires (des conventions sont conclues dans ce cadre). Par exemple, on peut citer le soutien au service d'accueil d'urgence du CHR de la Citadelle, le soutien à l'échange de seringues organisé par le Centre Alfa, une collaboration avec CAP FLY, ICAR... A. Fiévet indique que si cela intéresse les membres du Comité de pilotage du RELIA, il peut présenter toutes ces actions de manière plus approfondie grâce à un support powerpoint lors d'une prochaine réunion.

Les membres du Comité de pilotage se montrent très intéressés. Cette présentation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de pilotage du RELIA.

L. Maisse précise que les actions envisagées dans le plan de cohésion sociale s'inscrivent dans la continuité du Plan de prévention et de sécurité.

B. Pirard demande si les autres plans de cohésion sociale ont été contactés.

F. Gustin indique qu'il a, en effet, effectué certaines démarches. Ainsi, il a contacté le SPW pour obtenir les coordonnées de tous les plans de cohésion sociale présents sur l'arrondissement de Liège. Il salue, d'ailleurs, à cet égard, l'efficacité du Service public de Wallonie et plus précisément sa direction interdépartementale de la Cohésion Sociale car il a obtenu sans délai non seulement les coordonnées souhaitées mais également un descriptif des activités concernant les Ville et Communes qui ont investi l'axe 3 des plans de cohésion sociale (l'axe santé mentale et assuétudes). Grâce à cette liste, F. Gustin indique qu'il a pu contacter certains responsables de Plans de Cohésion Sociale. Pour le moment, les villes et communes qui ont des actions dans l'axe 3 et pour lesquels aucun service de leur territoire n'est représenté au sein du Comité de pilotage du RELIA ont été contactés. Reste à contacter tous les autres, en ce compris les communes qui n'ont pas développé d'actions dans l'axe 3.

J. Van Russelt note qu'informer est une chose mais que permettre à tous les Plans de Cohésion sociale de devenir membre du Comité de pilotage en est une autre. Selon ce dernier, la seconde possibilité n'est pas envisageable.

F. Gustin indique qu'il ne s'agit, en effet, pas de les exhorter à poser leur candidature pour devenir membre du Comité de pilotage. Il s'agit bien de les informer de l'existence du RELIA. Il ne faut pas perdre de vue que les Plans de Cohésions Sociale poursuivent également l'objectif d'établir des accords de collaboration et que par ailleurs, certaines communes se montreront peut-être intéressées d'établir des partenariats avec des membres d'un réseau spécifiquement dévolu à l'aide et aux soins en matière d'assuétudes. Par ailleurs, il précise qu'il faut savoir que les réseaux d'aide et de soins en assuétudes sont mentionnés explicitement comme des partenaires qu'il faut encourager à participer aux réunions des Plans de Cohésion Sociale dans le décret. Il est évident qu'il ne pourra pas assister à toutes ces réunions de manière systématique, et ce même si l'on exclut les communes ou un des membres du Comité de pilotage est déjà invité.

Enfin, étant donné que des décisions doivent être prises, un décompte des membres du Comité de pilotage est réalisé. Le quorum est atteint dans les deux groupes (privé et public) : les conditions requises pour délibérer valablement sont donc réunies.

L'ordre du jour est abordé :

- **Approbaton du projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 3 mars 2011**

Les précisions souhaitées sont apportées pour que le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 3 mars 2011 soit approuvé. Le document corrigé accèdera donc au statut de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 3 mars 2011.

- **Rapport d'activités 2010 du RELIA**

F. Gustin précise que le rapport d'activités 2010 du RELIA a été envoyé dans les temps au SPW, soit pour les 31 mars 2011, comme l'atteste l'accusé de réception envoyé par Monsieur Pierre-Yves BOLEN, directeur ff au SPW (voir annexe 1).

- **Organisation de la fonction de coordination – désignation d’un coordinateur : vote**

F. Gustin distribue en séance un nouveau document réalisé par le coordinateur de la PFPL et avalisé par les membres du Bureau Exécutif de la PFPL. Il présente, avec plus de précisions que celui qui avait été distribué lors de la séance précédente, les marges budgétaires disponibles en fonction du nombre d’ETP pour la fonction de coordination.

Voici ce document :

RELIA : calcul des marges budgétaires en fonction du nombre d’ETP pour la fonction de coordination

Remarque : calcul sur base du barème pour F. Gustin (base de calcul d’1 ETP prise dans le bilan 2010 de la PFPL = 64.677,66 € bruts coût employeur) et frais de fonctionnement proportionnels (c'est-à-dire en fonction de la proportion du nombre d’ETP envisagés par rapport au nombre total d’ETP 2010, soit le pourcentage renseigné entre parenthèses dans la première colonne par rapport aux 3,86 ETP, ayant généré les frais de fonctionnement susmentionnés, une pondération sur base d’une imputation spécifique précise étant trop chronophage sur le plan administratif « lissés » du bilan 2010 (c'est-à-dire que nous avons retiré du total mentionné dans le bilan 2010 de la PFPL au chapitre « charges d’objet social » les postes 61221 (photocopies du rapport d’activités de la PFPL), 6152 (frais de publication légale), 6154 (frais de représentation), 6116 (traductions, impressions) et 6125 (site internet) ; qui ne sont en aucun cas imputables au fonctionnement, même partiel, de RELIA. La base annuelle de calcul est donc de 51.797,95€).

ETP	Coût (salaire et frais de fonctionnement proportionnels, arrondis)	Marge budgétaire pour RELIA (sur budget global annuel estimé à +/- 58.000 €)
0,50 (12,95 % des frais)	38.000€ (=32.000 salaire brut TTC + 6.000 frais)	20.000 € + 1.000 = 21.000 €
0,60 (15,54%)	46.000 € (=39.000 + 7.000)	12.000 + 1.000 = 13.000 €
0,65 (16,83%)	50.000 € (=42.000 + 8.000)	8.000 € + 1.000 € = 9.000 €
0,70 (18,13%)	54.000 € (=45.500 + 8.500)	4.000 + 1.000 = 5.000 €
0,75 (19,42%)	57.000 € (=48.500 + 8.500)	1.000 € + 1.000 € = 2.000 €
0,80 (20,72%)	61.500 € (=52.000 +9.500)	- 3.500 € + 1.000 € = - 2.500 €

Notons que les chiffres mentionnant le détail de la seconde colonne sont également arrondis pour une lecture plus aisée. Enfin, le montant exact du subsidé 2011 de RELIA, qui nous est hélas parvenu après la réunion du comité de pilotage du 03/03/2011 étant de 59.033 €, les chiffres de marge budgétaire de la troisième colonne sont augmentés systématiquement de 1.000 €.

F. Gustin rappelle que lors de la réunion précédente du Comité de pilotage, un consensus semblait se dégager pour qu'on puisse affecter le maximum de moyen à la fonction de coordination. Le maximum est 0,75 ETP, sinon on devient déficitaire. Il demande si d'autres précisions sont nécessaires ou si l'on peut prendre la décision.

Les membres du Comité de pilotage décident à l'unanimité des membres présents d'attribuer une charge de ¾ ETP à F. Gustin afin d'occuper la fonction de coordination du RELIA.

- **Adhésion de nouveaux membres au Comité de pilotage du RELIA : vote**

F. Gustin indique que les représentants de trois structures ont effectué des démarches afin de se renseigner quant à l'opportunité de faire partie du Comité de pilotage du RELIA. Il s'agit du CLIPS, de la Fondation privée TADAM ainsi que des Unités hospitalières assuétudes d'ISO SL. Conformément au Règlement d'ordre intérieur du Comité de pilotage du RELIA, deux structures se sont explicitement portées candidates à devenir membre du Comité de Pilotage : il s'agit de la Fondation Privée TADAM qui serait représentée par son Coordinateur Général, Monsieur Dominique Delhauteur ayant Mademoiselle Morgane Lottin comme suppléante et des Unités hospitalières assuétudes d'ISO SL qui seraient représentées par le Docteur Emmanuel Pinto ayant pour suppléante le Docteur Anne-Françoise Batardy. Les représentants du CLIPS ont fait savoir qu'ils devaient encore soumettre cette idée à leur Conseil d'Administration, ce qui n'était pas possible avant ce 12 mai 2011, date de la réunion du Comité de Pilotage du RELIA.

En ce qui concerne les Unités hospitalières assuétudes d'ISO SL, F. Gustin rappelle qu'au-delà des structures conventionnées INAMI (START/MASS) et le CLEAN qui sont déjà représentées au sein du Comité de pilotage, il ne faut pas oublier qu'ISO SL santé mentale est le plus grand hôpital psychiatrique de Wallonie et que ce dernier dispose de nombreux services spécifiques aux assuétudes, pensons notamment à Dédale, à Odyssée mais également aux genêts 31 ou à Oasis.

Ph. Bollette indique que même si S. Neuforge avait rappelé lors de la dernière réunion qu'il était question de n'accepter qu'un seul représentant par institution, il relève le déséquilibre qui existe dans le Comité de Pilotage du RELIA entre les structures résidentielles et ambulatoire. Il souligne qu'ISO SL ne compte pas moins de 108 lits entièrement dévolus aux personnes souffrant d'assuétudes. Il lui semble dès lors qu'il ne serait pas inéquitable qu'ISO SL puisse bénéficier d'un second représentant au sein du Comité. Ph. Bollette rappelle, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas d'un précédent dans la mesure où l'AIGS compte déjà deux représentants au sein du Comité de Pilotage. Enfin, il souligne que le Dr Pinto est un spécialiste des assuétudes.

J. Van Russelt indique que ce sont les services qui peuvent être membres. De plus, concernant une grosse structure comme ISO SL, il estime que deux représentants, ce n'est pas trop !

Th. Lottin, sans s'opposer à l'adhésion, relève néanmoins que le résidentiel est déjà représenté au sein du Comité de Pilotage.

Ph. Renard relève que le Dr Pinto doit avoir un emploi du temps très chargé. Il demande si un suppléant est prévu par ISoSL. Ph. Bollette précise qu'il s'agit du Dr Anne-Françoise Batardy.

Les membres du Comités de Pilotage votent à l'unanimité des membres présents pour l'adhésion des unités hospitalières assuétudes d'ISoSL au sein du Comité de Pilotage du RELIA.

En ce qui concerne la Fondation Privée TADAM, L. Maisse demande si le fait que le projet soit un projet pilote pose un problème.

F. Gustin souligne que la Fondation privée TADAM a, à sa connaissance, plusieurs axes dans ces statuts, le projet de traitement assisté à la diacétylmorphine n'étant qu'une des dimensions au sein de la Fondation. Le caractère pilote ne concerne pas toute la Fondation.

J. Van Russelt estime que si la Fondation TADAM perd sa fonction d'aide et de soins, elle n'a plus de raison de faire partie du Comité de pilotage du RELIA.

Ch. Legrève indique qu'on peut très bien mettre une formule indiquant qu'on accueille la Fondation Privée TADAM au sein du Comité de Pilotage du RELIA mais en tant que service de traitement.

L. Maisse demande s'il faut leur demander dans un premier temps s'ils sont d'accord avec cette formule.

Si cette précision est apportée, les membres du Comité de Pilotage estiment qu'ils peuvent voter. Les membres du Comité de Pilotage décident, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande d'adhésion de la Fondation Privée TADAM au sein du Comité de Pilotage du RELIA en qualité de service de traitement.

- Démarches entreprises pour mettre à jour le cadastre de l'offre d'aide et de soins – visibilité du RELIA

Comme relevé plus haut, F. Gustin indique qu'il a contacté les coordinateurs des Plans de Cohésion sociale des communes qui ont investi l'axe 3 « Santé mentale et Assuétudes », hormis celles dont des services issus de leur territoire font partie du Comité de Pilotage. Il entend poursuivre l'information dans les autres communes, via les coordinateurs des Plans de Cohésion sociale.

J. Van Russelt indique que si le besoin se fait sentir, il est possible d'organiser un sous-groupe de travail avec les coordinateurs des Plans de Cohésion sociale dans le cadre du RELIA.

F. Gustin précise également qu'il a effectué une présentation du réseau RELIA à la Commission provinciale de prévention des assuétudes. Une présentation du RELIA aura lieu en septembre lors d'une réunion des centres de planning familial organisée par le Centre Liégeois de Promotion de la Santé.

F. Gustin rappelle qu'il est disponible pour présenter le RELIA. Les membres du Comité de Pilotage ne doivent pas hésiter à l'interpeller à ce sujet, le cas échéant.

B. Pirard indique que le RELIA pourrait s'intéresser aux collaborations possibles avec le milieu carcéral. Que font les services actuellement dans ce cadre ? Quelles sont leurs missions ?

L. Maisse demande dans quel mesure le coordinateur du RELIA ne pourrait pas participer à des réunions avec les représentants des prisons ?

J. Van Russelt informe les membres qu'il existe un appel à projet du SPF justice. Il s'agit d'un appel à projet qui avait déjà été lancé, *in illo tempore*, mais les conditions à remplir étaient tellement contraignantes qu'aucune institution n'y avait répondu. Les critères ont cette fois été retravaillés avec des représentants de la FEDITO wallonne.

Ph. Renard informe les membres du Comité de pilotage que la prison de Lantin a une convention avec le CHR de la Citadelle. Or, un psychiatre a été engagé à Lantin sans que son institution n'ait été avertie. En conséquence, les psychiatres du CHR de la Citadelle ne se déplacent plus actuellement à la prison de Lantin.

J. Van Russelt estime qu'il serait prématuré, que le coordinateur du RELIA participe de manière régulière à des réunions avec des représentants des prisons par manque de disponibilité temporelle.

- **Absences récurrentes de certains membres**

F. Gustin remarque que le comité de pilotage du Relia est confronté à l'absence récurrente de certains membres. Il s'interroge sur la façon de réagir face à cette problématique. En effet, ces absences peuvent mettre en péril les votes et donc freiner l'avancement des travaux entrepris. F. Gustin partage cette réflexion avec le groupe afin de pouvoir réfléchir ensemble à une façon pertinente de solutionner ce souci.

Th. Lottin note qu'à ce sujet le ROI prévoit des dispositions lorsqu'un membre atteint trois absences non-motivées.

F. Gustin demande si une excuse équivaut bien selon tout le monde à une absence motivée. P. Bollette estime que oui. Il ne faut pas entrer dans un système de jugement de la qualité du motif. F. Gustin demande s'il ne serait pas judicieux d'avoir un contact informel avec les personnes régulièrement absentes afin de mieux comprendre les raisons de ces absences et voir ainsi avec eux si une solution peut être envisagée. Th. Lottin propose d'éventuellement rédiger une lettre afin d'expliquer le problème que pose l'absentéisme et d'inciter les

membres à proposer un suppléant ou de rappeler la possibilité de donner une procuration à un autre membre afin que les votes prévus soient possibles.

- **Divers : Retour de la réunion « Concertation Réseau » organisée au SPW**

F. Gustin a assisté le 6 mai dernier à une réunion « Concertation réseau » organisé au SPW. Le décret du 30 avril 2009, prévoit, en effet, dans son article 10 qu' « en vue de stimuler l'échange des pratiques des réseaux, le Gouvernement organise au moins une fois par an une concertation rassemblant les réseaux, en y conviant les coordinateurs ».

A l'ordre du jour de cette réunion figuraient les points suivants :

- 1) Elaboration d'un modèle de rapport d'activités ;
- 2) Recueil des données épidémiologiques, et notamment le TDI ;
- 3) Divers.

En ce qui concerne le modèle de rapport d'activités, F. Gustin distribue en séance le document distribué lors de cette réunion. Ce document peut encore être amendé, il s'agit en effet d'une proposition de l'administration. F. Gustin estime pour sa part que ce document est très bien conçu et évite de devoir se noyer dans une multitude de redondances inutiles.

En ce qui concerne le recueil des données épidémiologiques, et notamment le TDI, F. Gustin indique qu'une remarque qui a été émise par les coordinateurs de réseaux concernent le fait qu'il serait souhaitable que ceux-ci puissent obtenir les données concernant leur territoire d'actions. En effet, afin de confronter les données relatives à l'offre d'aide et de soins à celles relatives à la demande de soins, il semble important que les coordinateurs de réseaux puissent bénéficier de ces données pour le territoire qui les concerne. Par ailleurs, différents coordinateurs ont relevé qu'ils souhaiteraient pouvoir ajouter certaines questions qui les intéresseraient au-delà de ce qui est obligatoire.

Ph. Bollette indique que le fait de devoir remplir le TDI a été imposé aux conventions INAMI. Toutefois cette obligation s'est accompagnée d'une valorisation au niveau du budget.

J. Van Russelt indique qu'un Comité d'accompagnement TDI va être organisé au SPF Santé Publique. Deux membres de la FEDITO vont y participer, en même temps que deux membres du VAD, deux bruxellois et deux wallons.

D. Humblet indique que les services ne sont pas soumis à l'encodage actuellement.

Enfin F. Gustin indique que lors de cette réunion, il a été indiqué que les PST 3 allaient vraisemblablement être structuralisés. Les services bénéficiant d'un subside PST 3 recevraient dorénavant ce subside dans leur subside de base. Par ailleurs, il apparaît que certains nouveaux subsides pourraient encore être accordés dans le cadre de ce procédé, par exemple pour les réseaux. Il faudrait toutefois modifier rapidement le plan d'actions pour indiquer ce que l'on souhaiterait mener comme actions. F. Gustin demande aux membres du Comité s'ils souhaitent effectuer cette démarche pour une action en particulier.

Th. Lottin estime qu'il serait intéressant de développer une initiative semblable à celle du projet Freedom qui a été présenté dans le cadre du Groupe de Travail Alcoolisme de la PFPL.

S. Soffritti estime qu'il est prématuré pour se prononcer quant à un choix en particulier. Par ailleurs, il faudrait d'abord que ce projet soit évalué.

- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du jeudi 29 septembre 2011, de 10h00 à 12h00, au siège de la PFPL :**
 - **Approbation du projet de procès-verbal du 12 mai 2011 ;**
 - **Présentation du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Liège (A. Fiévet) ;**
 - **Démarches entreprises pour mettre à jour le cadastre de l'offre d'aide et de soins et au niveau de la visibilité du RELIA ;**
 - **Divers éventuels.**

ANNEXE 1 : Lettre de Monsieur Pierre-Yves BOLEN



Département de la Santé et des
Infrastructures médico-sociales
Direction des Soins ambulatoires

Plate-forme Psychiatrique Liégeoise ASBL
RELIA
Monsieur Frédéric Gustin
Quai des Ardennes, 24
4020 LIEGE

OBJET: Accusé de réception.

Namur, le 04/04/2011

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 31 mars 2011, relatif à:

Rapport d'activités 2010 du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes.

Ce courrier a été enregistré auprès de mes services le 4 avril 2011 sous le numéro 2011-1919.

Il a été confié au service en charge de la matière, à savoir: "Assuétudes".

Votre courrier sera traité par Monsieur BOTHY Sarah que vous pouvez contacter au numéro 081/32.72.42, ceci sans préjudice d'une gestion directe par un responsable hiérarchique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur f.f.

P.-Y. BOLEN.

<http://spw.wallonie.be>
N° Vert : 0800 1 1901 (informations générales)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ
Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Fax : +32 (0)81 32 37 80
Tél. : Direction générale - Action sociale et Santé : +32 (0)81 32 72 11 • Pouvoirs locaux : +32 (0)81 32 37 11